



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARR

EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0621-2025 Séance du 02 octobre 2025**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20251002-6212025-DE



<u>Date de convocation :</u> 25 septembre 2025	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
Membres en exercice	: 12
Quorum	: 7
Présents	: 9
Exprimés	: 10
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON	

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 02 octobre à 18h30,
le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances sous la présidence de Madame Laurence
CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick
SIMBOLOTTI, Jean-Pierre PEYREROL, Serge GRYNKORN, Laure
LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

Procuration :
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON

OBJET : Convention de participation financière au dispositif Terres de Lecture avec la CCPSMV

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Dans la continuité du Contrat Territorial de Lecture, il a été décidé une nouvelle organisation afin de poursuivre le plan d'actions concerté pour la lecture : le dispositif Terres de Lecture.

Dans ce cadre, la présente délibération porte sur la participation financière des communes et de la CCPSMV au programme d'actions du dispositif et à la coordination assurée par l'EPCI pour Terres de Lecture.

Les actions du programme 2025 s'organisent autour de :

- Podcasts
- Intervention lecture - Petite enfance
- Lire sur la Sorgue - Publics empêchés
- Intervention dans les écoles – devenir lecteur pour les enfants
- Projet intergénérationnel – contes
- Devenir lecteur par le jeu ou l'action : visite de ville autour d'un livre
- Conférences Pétrarque
- Autour des boîtes à livres

VU le code général des collectivités publiques,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser une convention de participation financière avec les communes pour organiser le remboursement des frais engagés pour les actions et pour la coordination de Terres de Lecture assurée par la CCPSMV,

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de participation financière avec la CCPSMV dans le cadre du dispositif Terres de Lecture joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance  Laure LUXTON		Le Maire,  Laurence CHABAUD GEVA
--	--	---

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.